



# CONTRAT D'INSCRIPTION

## EQUIPES / TECH ALLEY / EXPOSANTS

Exemplaire à retourner

Nom de l'entreprise :	
Marques représentées ou Pays/Fédération :	
Adresse de correspondance :	
Pays :	
Adresse e-mail :	
Adresse web :	
Responsable :	
Fonction :	
Adresse de facturation si différente de l'adresse de correspondance :	
Numéro de TVA :	

**Informations contact sur place**

Nom du contact :			
Numéro de portable :			
Adresse e-mail :			
Nombre de personnes sur le stand :		Nombre de véhicules :	



### Informations techniques

Date d'arrivée :		Date de départ :	
Votre stand est composé d'un véhicule type poids lourd ?		OUI	NON
Avez-vous besoin d'un branchement électrique ?		OUI	NON
<i>NB : Veuillez préciser la puissance nécessaire (16A / 32A) dans le tableau ci-dessous. Veuillez apporter vos rallonges (maximum 30m).</i>			
Avez-vous besoin d'une alimentation en eau ?		OUI	NON
Si oui, précisez l'usage :			

### Superficie du stand

Superficie totale	ÉQUIPES NATIONALES			AUTRES ÉQUIPES	EXPOSANTS	
	De 3 à 10 coureurs	De 11 à 20 coureurs	21 coureurs et plus	UCI Elite + UCI MTB Teams	Membres IMTTO / Tech Alley	Exposants Salon
Jusqu'à 30 m <sup>2</sup>	Sans frais	Sans frais	Sans frais	15€ / m <sup>2</sup>	15€ / m <sup>2</sup>	40€ / m <sup>2</sup>
De 31 à 60 m <sup>2</sup>	15€ / m <sup>2</sup>					35€ / m <sup>2</sup>
De 61 à 100 m <sup>2</sup>		15€ / m <sup>2</sup>				
101 m <sup>2</sup> et plus		15€ / m <sup>2</sup>				
Électricité : 1 départ 16A (220V)	100€	100€	100€	100€	100€	Inclus dans l'inscription
Électricité : 1 départ P17 - 32A	200€	200€	200€	200€	200€	200€
Location de tente 3m x 3m	60 € / tente / jour de location (Lestage et cotés fournis)					

Tous les stands doivent être rectangulaires ou carrés et seront normalement placés les uns à côtés des autres. Si votre stand comprend un véhicule, vous devez l'intégrer à la surface totale de votre stand. Merci de préciser si vous souhaitez le déplacer durant l'événement.

Mesures totales de l'ensemble :

Largeur (m) :		Profondeur (m) :	
Superficie totale (m <sup>2</sup> ) :			

*NB : joindre impérativement un plan d'aménagement de votre stand en précisant les ouvertures.*


Réservation d'un emplacement

Superficie (m2)	Tarifs en vigueur (€)	Coût total du stand (€)
<b>Option Électricité</b>		
Équipes / IMTTO 1 départ 16A – 220V	100€	
Équipes / IMTTO / Exposants 1 départ P17 - 32A	200€	
<b>Option location de tente 3mx3m</b>		
Nombre de tentes :		Durée de location :
<b>Coût total (nombre de tentes x 60€ / jour de location) :</b>		
<b>Frais de réservation tardive</b>		
En cas de réception de la réservation après le 1er Juillet 2022	200€	
<b>TOTAL</b>		

Délais de paiement, pénalités et frais d'annulation

Délais de paiement		Frais d'annulation	
100%	Au moment de la réservation	Sans frais (Frais de dossier : 30€)	Jusqu'au 30 Juin 2022
		50% restants dûs	Du 1 <sup>er</sup> Juillet au 31 Juillet 2022
		100% restants dûs	A partir du 1 <sup>er</sup> Août 2022
<b>Pénalités</b>			
<b>Réservation tardive</b> A partir du 1er Juillet 2022		200€	Au moment de la réservation
<b>Utilisation partielle de l'emplacement</b>		150€	A régler sur place
<b>Départ anticipé – avant le 28 Août à 15h</b>		150€	A régler sur place



## CONDITIONS DE PAIEMENT

Merci de renvoyer le contrat dûment rempli et signé par email : [expoteam@lesgets.com](mailto:expoteam@lesgets.com)  
La réservation de votre stand vous sera confirmée suite au paiement du montant total.  
Toutes les factures seront établies en euros.

### Modes de règlement

- Chèque (en euros seulement) à l'ordre de « Les Gets Tourisme »
- Virement bancaire sur le compte de Les Gets Tourisme : CIC Lyonnaise de banque
  - IBAN : FR76 1009 6182 3000 0233 4904 226
  - BIC : CMCIFRPP
  - Adresse : CIC Les Gets

### Signé pour accord

M. / Mme

De (nom de l'entreprise)

Réserve un stand de \_\_\_\_\_ m2 pour les Championnats du Monde MTB UCI Les Gets 2022 et déclare être en possession d'une assurance responsabilité civile en cas d'accident causé par la structure de mon stand et/ou par le personnel présent.

**Date :**

**Signature et cachet de l'entreprise :**



## RÈGLEMENT

- Pour les Championnats du Monde MTB UCI Les Gets 2022, la zone d'exposition, la zone technique et la zone des équipes sont organisées par Les Gets Tourisme.
- Ces règles définissent les conditions dans lesquelles Les Gets Tourisme organise et gère ces zones. Les obligations et les droits des exposants et des équipes, ainsi que celles de l'organisateur y sont spécifiées. L'exposant/équipe s'engage formellement à respecter ces règles.
- Les zones détaillées ci-dessus seront installées aux Gets du 22 Août au 28 Août 2022. L'organisateur se réserve le droit de pouvoir modifier les dates en tout temps. L'organisateur peut également décider de prolonger l'événement, de le reporter ou de le raccourcir. Si un de ces cas devait surgir, l'exposant/équipe n'aurait droit à aucune compensation. Si de nouvelles dates sont proposées et qu'elles ne sont pas acceptées par l'exposant, les montants déjà payés seront remboursés après déduction des frais de dossier (30€ TTC).
- Vous pouvez exposer les produits et services qui sont directement ou indirectement liés au cyclisme.
- Sur l'espace Exposants, toute vente est soumise à autorisation de Les Gets Tourisme.
- Dans la zone Équipes, aucune vente ou activité commerciale n'est autorisée, sauf pour du Team Merchandising.
- Le formulaire d'inscription doit être renvoyé à Les Gets Tourisme dûment rempli et signé, valant acceptation du présent règlement. Les demandes seront prises en considération jusqu'à ce que les zones soient entièrement remplies. Les Gets Tourisme se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande ainsi que tout emplacement de stand, sans avoir à justifier sa décision.
- Le paiement doit être reçu dans son intégralité avant de pouvoir exposer.
- Frais d'annulation : toute demande d'annulation sera étudiée au cas par cas. Pour les demandes faites avant le 30 Juin 2022, seuls les frais de dossier de 30€ seront appliqués. Pour toute demande d'annulation effectuée entre le 1<sup>er</sup> et le 31 Juillet 2022, 50% du montant total taxes incluses sera retenu. Pour toute demande d'annulation faite à partir du 1 Août 2022, 100% du montant total taxes incluses sera retenu. Les Gets Tourisme doit être informé de toute annulation sans délai.
- En cas d'annulation de l'événement pour cas de force majeure (article 1218 du Code Civil) l'exposant sera informé par email et sera remboursé du montant déjà payé dans un délai de 90 jours. Aucune compensation ou indemnisation ne pourra être demandée.
- L'organisateur établit le plan de la manifestation et effectue la répartition des emplacements. L'inscription ne confère aucun droit à la jouissance d'un emplacement déterminé, sauf stipulation contraire. L'organisateur s'efforcera de tenir compte du souhait exprimé par les exposants/équipes sans toutefois garantir aucun emplacement.  
L'organisateur se réserve le droit de modifier, toutes les fois qu'il le jugera utile dans l'intérêt de la manifestation, la disposition des surfaces, et ce sans préavis jusqu'au jour d'installation prévu.
- L'exposant/équipe s'engage à mettre en place les dispositifs sanitaires imposés par les autorités gouvernementales au moment de l'événement et les appliquer scrupuleusement et en tous lieux. En cas de non-respect des consignes, l'exposant/équipe encourt une amende par les autorités compétentes.
- Il est strictement interdit à l'exposant de transférer une partie ou la totalité de son stand, même gratuitement, à quelqu'un d'autre. Seul l'exposant attitré et personnes accrédités peuvent occuper l'espace réservé. Ainsi, l'exposant s'engage à exposer uniquement des produits ou des services liés à sa marque ; ne pas faire de publicité qui pourrait être trompeuse ou constituerait une concurrence déloyale.



- Les stands souhaitant diffuser de la musique ou tout autre source sonore doivent obtenir l'approbation préalable de l'organisateur. Les Gets Tourisme se réserve le droit de faire ajuster le niveau sonore si celui-ci venait à interférer avec la diffusion des productions vidéo en cours durant l'événement.
- Si l'emplacement du stand attribué à l'exposant/équipe venait à être situé le long du parcours d'une épreuve ou dans le champ des caméras, alors Les Gets Tourisme se réserve la possibilité de faire retirer les supports promotionnels tels que les banderoles, oriflammes, véhicules ou toute autre structure.
- L'exposant/équipe s'engage à ne pas démonter son stand avant la fin de l'événement, le dimanche 28 Août 2022 à 15h. Si cette condition n'est pas remplie, il s'exposera à une pénalité de 150€ à régler sur place.
- L'exposant/équipe s'engage à occuper la totalité de la surface réservée. Si cette condition n'est pas remplie, il s'exposera à une pénalité de 150€ à régler sur place.
- Les Gets Tourisme, à titre d'organisateur des Championnats du Monde MTB UCI Les Gets 2022, est responsable en vertu du droit civil. Cette responsabilité ne couvre pas les dommages causés par des tierces personnes aux visiteurs ou aux exposants, ni par des exposants aux visiteurs ou aux tierces personnes.
- L'exposant/équipe sera responsable de tout dommage causé par son personnel ou par l'installation de son stand. L'exposant/équipe doit souscrire une assurance responsabilité civile et la fournir l'attestation à l'organisateur lors de la réservation de son stand.
- L'exposant/équipe doit assurer son stand contre le vol, les dommages causés par le feu, l'eau et le vent. L'assurance de l'organisateur ne s'appliquant pas dans ces circonstances.
- L'évacuation des eaux usées est soumise à la responsabilité des exposants/équipes. Toute évacuation sauvage (dans les cours d'eaux ou dans les systèmes d'évacuations des eaux pluviales) est interdite et pourra donner lieu à une amende.
- Les Gets Tourisme se réserve le droit de statuer sur tous les cas non prévus par le présent règlement, d'ajouter des règles ou de les modifier. Si un tel cas devait se produire, Les Gets Tourisme aurait le droit d'appliquer immédiatement les nouvelles règles ou les nouveaux règlements. L'information sera alors envoyée aux exposants par mail.
- Toute transgression à ce règlement peut conduire à l'expulsion de l'événement sans préavis. Dans ce cas, le montant payé à l'organisation restera la propriété des organisateurs et ne fera l'objet d'aucun remboursement. Les Gets Tourisme pourra alors disposer de la zone libérée comme elle le souhaite.
- En signant le formulaire d'inscription, les exposants acceptent sans réserve les règles et règlements mentionnés précédemment. Seule la version française originale de la réglementation sera admissible au Tribunal. En cas de conflit et avant qu'une procédure soit entamée, l'exposant s'engage à fournir sa déclaration à Les Gets Tourisme. En cas d'appel, seule la loi française est applicable. Les tribunaux d'Annecy seront les seuls compétents pour traiter l'affaire.

Je déclare avoir lu et compris la réglementation du salon exposant/équipes des Championnats du Monde MTB UCI Les Gets 2022 et m'y conformer.

Date :

Nom, prénom et fonction du signataire :

Signature :